

Six Canadiens reçus au Temple de la renommée

Ingéniosité, dynamisme et persévérance: autant de conditions préalables à toute réussite, qui caractérisent les carrières des six hommes d'affaires choisis par les Jeunes entreprises du Canada pour faire partie de leur Temple de la renommée de l'entreprise canadienne.

L'intronisation des lauréats a couronné un dîner, qui a eu lieu le 8 avril à Toronto. Cet événement était le clou du deuxième colloque des chefs de file de l'entreprise canadienne parrainé par les Jeunes entreprises du Canada.

L'un des lauréats, *M. Frank McMahon*, fondateur de la première compagnie d'exploration entièrement canadienne, Pacific Petroleum Ltd., vit encore. Les cinq autres élus sont, par ordre alphabétique: *M. Alphonse Desjardins* (1854-1920), dont la clairvoyance et le pouvoir d'entraînement permirent de fonder le mouvement des Caisses populaires au Québec avec un dépôt initial de 10 cents; *sir Joseph Flavelle Bart* (1858-1939), dont le génie pragmatique et le sens de l'action le conduisirent aux plus hauts postes, en particulier à ceux de président de William Davies Meat Co., et de président du Conseil de la Banque canadienne de commerce, de la compagnie du Trust National et de l'Ontario Research Foundation; *sir Herbert Samuel Holt* (1856-1941), financier intraitable prônant un individualisme économique et social acharné et grand bâtisseur canadien, qui supervisa la construction de la voie ferrée du Canadien Pacifique à travers les Rocheuses et de centrales au Québec; il fut, par ailleurs, l'âme du développement de la Banque Royale et de la Montreal Light, Heat and Power Co.; *M. H.R. MacMillan* (1855-1976), ancien chef forestier de la Colombie-Britannique, dirigea MacMillan Bloedel Limited, entreprise de produits forestiers d'un milliard de dollars; enfin, *M. Garfield Weston* (1889-1978), qui devint le plus grand fabricant international de pain, le plus grand fabricant de biscuits de l'empire britannique et le plus grand grossiste en produits d'épicerie du Canada.

Le Temple de la renommée, créé en 1979 par les Jeunes entreprises du Canada, honore les Canadiens qui "ont contribué de façon exceptionnelle et durable à l'amélioration des produits, des procédés, du rendement ou des relations humaines du monde des affaires".

Les personnalités qui y sont accueillies sont sélectionnées par un conseil composé des directeurs et rédacteurs en chef de grandes publications d'affaires canadiennes, afin de souligner le rôle des affaires dans la croissance du Canada, de démontrer l'intérêt de l'industrie et du commerce pour l'épanouissement des jeunes Canadiens et d'offrir une tribune qui permette de communiquer de nouvelles idées sur les forces qui dirigent la vie de la nation.

Indemnisation des victimes d'actes criminels

Dans tous les territoires et provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, il existe des programmes pour indemniser les victimes d'un crime de violence blessées ou décédées après avoir tenté de prévenir un crime, ou d'arrêter un délinquant ou un suspect.

Entre le 1er avril 1977 et le 31 mars 1978, 2 456 personnes ont reçu des indemnités. Celles-ci ont été versées à la suite de voies de fait (54 p. cent des cas), d'un meurtre ou d'un homicide involontaire coupable (12 p. cent des cas), d'un vol qualifié (12 p. cent des cas) et de tentative de meurtre (9 p. cent des cas).

Au total, les indemnités versées s'établissaient à \$6,6 millions dont 32 p. cent ont été accordées par le gouvernement fédéral aux termes d'ententes de partage des frais. Cependant, en raison de la formule du partage des frais, la proportion payée par le gouvernement fédéral variait considérablement d'une province à l'autre, allant d'environ 20 p. cent en Colombie-Britannique et au Québec à 90 p. cent à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick.

L'Indemnisation des victimes d'actes criminels fait partie d'une nouvelle série de publications sur les programmes de sécurité sociale des provinces. Elle décrit les programmes en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels et présente des statistiques sur ce sujet pour la période allant de 1975-1976 à 1977-1978.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la section de la sécurité sociale, division de la Santé, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0Z5.

Le Gower-mobile sur nos routes?

Un inventeur torontois pourrait devenir aussi célèbre que le pionnier américain de l'automobile, Henry Ford, si son idée de Gower-mobile a du succès.

Le Gower-mobile est une automobile pouvant rouler à la vitesse de 113 kilomètres à l'heure. Sa consommation d'essence est d'un litre aux 28 kilomètres. Longue de deux mètres, elle n'a ni ressorts, ni amortisseurs, ni pare-chocs. Quatre passagers peuvent prendre place à bord. Elle sera faite d'acier trempé, de fibre de verre et de divers autres matériaux dont le graphite. Son prix: \$3 000.

Mais pour se lancer dans la production de 5 000 véhicules par an, M. Gower a besoin de fonds s'élevant à \$1,6 million.

M. Gower a participé à la conception du véhicule que les astronautes américains ont utilisé sur la lune.

Mises en chantier en 1979

Selon le rapport annuel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le nombre de mises en chantier en 1979 s'est élevé à 197 049, alors qu'il était de 227 667 en 1978.

Dans l'ensemble, la construction qui bénéficie de l'assurance hypothécaire aux termes de la Loi, a accusé une diminution beaucoup plus forte: 107 349 logements au total en 1979, contre 119 190 en 1978. Du nombre global de prêts assurés consentis, 41 429 s'adressaient à des logements neufs et 65 920, à des logements existants.

Malgré les réductions qui ont eu lieu dans le nombre de mises en chantier de maisons et le nombre d'assurances hypothécaires effectuées aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, les prêts consentis en vertu de cette loi dans le cadre des Programmes de logement social ont accusé une augmentation en 1979, portant le nombre de logements bénéficiant de ces prêts de 25 516 à 27 750.

Il ressort du Rapport que les règlements effectués à même le Fonds d'assurance hypothécaire, administré par la SCHL, embrassaient 13 720 logements en 1979, par rapport à 5 078, en 1978.

Les données sur le logement, compilées annuellement par la SCHL, ont été publiées dans la brochure *Statistique du logement au Canada*, qui accompagne le Rapport annuel de la Société.